**Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l’Ain – 18 avril 2023**

**Actualités**

Dans un objectif de **simplification des normes applicables aux collectivités locales**, le Sénat a lancé en début d'année, une consultation auprès des élus locaux pour :

* évaluer les conséquences négatives de l’inflation normative sur l’efficacité des politiques publiques locales,
* déterminer les champs de l’action publique à simplifier prioritairement.

Je tiens à remercier celles et ceux d'entre vous qui ont répondu à cette consultation, dont vous trouverez les résultats [sur ce lien](https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/decentralisation/normes_resultats_consultation.pdf).

Vos retours ont permis de nourrir la réflexion des **États Généraux de la simplification**, organisés au Sénat le 16 mars dernier.

Cette manifestation a abouti à **la signature, par le Sénat et le Gouvernement, d'une charte inédite d'engagements communs pour la simplification des normes applicables aux collectivités locales**.

Cette charte devrait impulser un changement de culture et de pratiques, dans le souci de l’efficacité de l’action publique locale jusqu’au dernier kilomètre.

Pour votre parfaite information, vous trouverez sur cette [page de la délégation aux collectivités territoriales](https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-collectivites-territoriales-et-a-la-decentralisation/actualite/etats-generaux-de-la-simplification-revoir-le-colloque.html) :

* la charte d'engagements ;
* la vidéo des États généraux ;
* le programme de la manifestation ;
* le communiqué de presse ;
* le rapport d'information "*Normes applicables aux collectivités territoriales : face à l'addiction, osons une thérapie de choc !*".